PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 16 juin 2021

Fête de la musique : pas de concert dans les bars et restaurants, ni de consommation d'alcool sur la voie publique.

Afin de limiter la propagation de la Covid-19 dans cette période essentielle de retour progressif à l'activité, la fête de la musique prévue le 21 juin 2021 ne pourra pas se tenir dans le format habituel.

Ainsi, seuls pourront se dérouler les concerts organisés dans des salles de concert et de spectacle ou en plein air, dans des espaces contrôlés par les organisateurs. Les spectateurs devront être assis, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation prévues par les protocoles applicables aux salles de spectacle et aux manifestations culturelles.

Ces concerts devront respecter une jauge maximale de 5.000 personnes. A partir de 1.000 participants, le passe sanitaire devra être exigé à l'entrée par les organisateurs.

En revanche, les concerts dans les bars et restaurants, ainsi que les concerts impromptus dans l'espace public ne seront pas autorisés. La consommation d'alcool sur la voie publique sera quant à elle interdite dans tout le département d'Indre-et-Loire durant la journée et la nuit du 21 juin 2021.

En effet, ces comportements festifs seraient susceptibles de générer des rassemblements importants de personnes sous l'influence de l'alcool dans l'espace public ou dans des lieux étroits et clos, sans garantie que les gestes barrières et la distanciation puissent être respectés.

Pour continuer de faire reculer l'épidémie et retrouver pas à pas une vie normale, il est important que chacune et chacun adopte un comportement responsable en continuant de veiller au respect des gestes barrières.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Claire LEVY
Tél. : 02 47 33 10 05
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9